

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026

Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégouic – A. Messaglio – B. Lorand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favallier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Girod – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulatre – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire

La Commission d'Appel d'Offres des Collectivités Territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. La commission a les rôles suivants :

- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- Elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- Elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux,
- Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

A l'issue de l'installation du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2026, il y a lieu de renouveler la Commission d'Appel d'Offres en tenant compte de la composition suivante :

- Un Président : le Maire ou son représentant ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle, conformément aux articles L. 2121-21 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Vincent REBOURS, Maire, assurera la présidence de cette commission.

Le Conseil Municipal, a procédé à l'élection, dans les termes suivants :

Répartition des sièges	• Liste de la majorité : 4 • Liste de la minorité : 1
Liste des candidats	• Liste de la majorité : • Titulaires : • Anthony MERCIER • Annie MESSAGLIO • Frédérique UDO • Michel DEVRAND • Suppléants • Isabelle CRÉZÉ • Antony JÉGOUIC • Fabienne LE MEUR • Didier BOULAIRE • Liste de la minorité : • Titulaire : • Olivier GALLET • Suppléant : • Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27

Isabelle CRÉZÉ,
 Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
 Maire

